

R/TP 17p

ASSOCIATION ISRAËLITE

pour la

Protection de la Jeune Filles



Reconnue d'utilité publique — Décret du 20 Décembre 1922

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 2 Décembre 1931



SIÈGE SOCIAL

150, Boulevard de Magenta, 150

PARIS

Bibliothèque Maison de l'Orient



072847

Nous attirons l'attention de nos amis et de nos collaborateurs sur notre changement d'adresse et nous les prions d'envoyer désormais toutes communications à notre

Siège Social

150, BOULEVARD DE MAGENTA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU BUREAU

- | | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Mmes la Baronne Edmond DE | |
| ROTHSCHILD. | <i>Présidente.</i> |
| WEINSTEIN & ZADOC- | } <i>Vice-Présidentes.</i> |
| KAHN. | |
| Eugène SIMON. | <i>Secrétaire Générale.</i> |
| SCHRAMECK. | <i>Secrétaire pour la France.</i> |
| ARONE. | <i>Secrétaire pour l'Etranger.</i> |
| ROSENSTOCK. | <i>Secrétaire-adjointe.</i> |
| BADER. | <i>Trésorière.</i> |
| Jules WEIL. | <i>Trésorière-adjointe.</i> |
| HELBRONNER. | } <i>Déléguées pour la propagande</i> |
| MAMELSDORF. | |
| Maurice LÉVY. | |
| Isidore LEHMANN. | |

COMITE CONSULTATIF

Mme Yvonne NETTER, MM. Emile LEVEN, Eugène SÉE et Léonce BERNHEIM.

MEMBRES DU COMITE

(outre les personnes citées plus haut)

- | | |
|-------------------|---------------------|
| Mmes Gaston BACH. | Mmes Emile LEHMANN. |
| Maxime BLAD. | Georges LEVEN. |
| Léon BLOCH. | LIBER. |
| Simon DEBRÉ. | LOWENSTEIN. |
| ENOS. | E. MASSE. |
| Jules FRANCK. | METZGER. |
| GRAUER. | REIN. |
| HENDLÉ. | RIMMER. |
| René HEYMANN. | RUBIN. |
| HIRTZ. | Marcel SACHS. |
| HOSTATER. | SOLO-LEBOVICI. |
| Armand JAUDEL. | WISNER. |
| LANG-WELHOFF. | WORMS. |
| LÉVY-KIEFE. | |



Mlle GEISENBERGER. *Directrice*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue le 2 Décembre 1931

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de Mme Yvonne NETTER, Avocat à la Cour.

1° Allocution de Mme Yvonne NETTER.

2° Rapport moral, par Mme Eugène SIMON, *Secrétaire générale*.

3° Rapport des travaux, par Mlle GEISENBERGER, *Directrice*.

4° Rapport financier, par Mme BADER, *Trésorière*.

5° Renouvellement du tiers du Bureau. Les membres sortants sont réélus.

6° Nomination de Mesdames HELBRONNER, MAMELSDORF, Maurice LÉVY et Isidore LEHMANN comme déléguées à la propagande.



Allocution de Madame YVONNE NETTER

Présidente de l'Assemblée Générale

Je vous remercie, Mesdames, de m'avoir appelée à l'honneur de parler devant vous, qui êtes les gardiennes fidèles des traditions de justice et de bonté, toujours en honneur dans la race juive. Vous êtes réunies pour vous pencher sur les misères sociales, pour distribuer aux malheureuses jeunes filles israélites les trésors de votre charité.

Autrefois, le bon père de famille avait des enfants respectueux, soumis à sa volonté comme à celle d'un chef tout puissant, dont les ordres n'étaient jamais discutés.

La vie moderne a exercé des ravages dans bien des foyers juifs. Les parents ne savent plus se faire obéir ; ignorants, éblouis devant le luxe de leurs filles qui rentrent le soir de leur travail maquillées, vêtues de linge de soie, ils n'ont plus le contrôle de leurs enfants. Sans doute, les jeunes filles ne sont pas tout à fait mauvaises et, bien qu'entraînées par la grand'ville dévoreuse de femmes, elles peuvent être ramenées dans la bonne voie.

Qu'y a-t-il de plus beau qu'une jeune fille ? Mais aussi, qu'y a-t-il de plus exposé aux dangers de toute sorte qui menacent la beauté ? C'est pour cela que nous, femmes juives, épouses et mères vertueuses entre toutes, nous devons tous nos soins à ces jeunes êtres envers qui nous avons de hauts devoirs. Aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain, nous devons préparer l'avenir. Liées les unes aux autres en vue de ce noble but, nous devons pratiquer la bonne charité, celle qui ne veut pas qu'on donne n'importe quoi à n'importe qui. Nous, Françaises, avons des devoirs plus importants encore que les autres ; accomplissons-les, ces devoirs, et travaillons à effacer du monde entier l'abominable traite des femmes. Si vous voyiez au Tribunal pour Enfants, chaque semaine, les malheureuses petites que je dois défendre, vous pleureriez des larmes de sang. Vous savez que l'infâme prostitution est réglementée, qu'elle est considérée par la Police des Mœurs comme un métier, pourvu que celles qui l'exercent soient âgées de 18 ans et soient mises en carte. La mise en carte

implique pour la femme le droit de se prostituer, pourvu qu'elle aille à la Préfecture de Police se soumettre à la visite médicale (combien inutile et vexatoire !) une ou deux fois par semaine. Les fillettes au-dessous de 18 ans ne peuvent être mises en carte et, lorsqu'elles sont arrêtées dans la rue, elles sont emprisonnées à Fresnes.

Voici le petit drame auquel j'ai assisté dernièrement et qui vous montrera l'incompréhension où sont les jeunes filles du sort affreux que la prostitution leur réserve :

Une fraîche petite Bretonne aux joues rouges, vrai portrait de Bécassine, âgée de 17 ans et 8 mois, avait eu recours à mon office pour la défendre devant le Tribunal pour Enfants. Comme il est d'usage, avant de décréter son internement à Fresnes, le Président du Tribunal avait demandé si elle avait de la famille à Paris qui pût se charger d'elle. Sur sa réponse affirmative, j'ai convoqué à mon bureau ses deux sœurs plus âgées établies à Paris depuis un certain temps déjà. J'ai vu arriver chez moi deux personnes outrageusement maquillées, empanachées, portant écrit sur leur visage et leurs vêtements le nom du métier qu'elles exerçaient. « Pourquoi, ai-je demandé, avez-vous fait venir votre jeune sœur à Paris, vous qui connaissez les dangers de la grande ville ? Vous auriez pu lui trouver un emploi honnête à la campagne. — Oh ! m'a-t-il été répondu, nous lui avons bien dit de ne pas venir avant qu'elle ait 18 ans, puisqu'il faut avoir cet âge-là pour obtenir une carte » !

Voilà à quoi on arrive avec le régime actuel de la prostitution réglementée. Un jour viendra, sans doute, où nous nous réjouirons ensemble de l'abolition de la réglementation abominable. Un jour viendra, sans doute, où nous aurons pu, grâce à nos efforts conjugués, ramener vers le bien toutes les brebis égarées. Ce jour-là n'est pas encore venu. Il faut, pour parvenir à cette solution idéale qui fera de nos jeunes filles juives des modèles, que nous soyons fortes, liées par le ruban de la solidarité féminine.

C'est ainsi que je terminerai en vous remerciant, Mesdames, d'être venues nombreuses et en souhaitant que vous ameniez des quantités d'adhésions nouvelles à notre Œuvre. Nous serons écoutées et obéies si nous sommes fortes. Rappelons-nous toujours que l'union fait la force.

RAPPORT MORAL

par Madame EUGÈNE SIMON

En dépit des difficultés suscitées par la crise actuelle, du nombre toujours croissant des infortunées à secourir et, il faut bien le dire aussi, malgré les ruses et les procédés nouveaux employés par les trafiquants à qui l'argent ne fait pas défaut, l'activité de notre Œuvre ne s'est pas ralentie depuis la dernière fois que nous avons eu le plaisir d'être réunies.

Nous avons eu, comme toujours, à intervenir en de nombreux cas particuliers, dont plusieurs bien douloureux : je veux parler des disparitions de jeunes filles que leur ignorance, leur goût du confort sans effort, l'incompréhension de leur milieu familial ont fait tomber en des pièges infâmes d'où il est bien difficile de les tirer.

L'activité des organisations privées, y compris la nôtre, ne s'est pas modifiée, malgré la mise en marche des Comités officiels créés par la S.D.N. pour la répression mondiale de la Traite des Femmes et des Enfants. Comme toutes les œuvres particulières, nous jouissons d'une certaine souplesse d'action ; la rigueur des statuts peut à l'occasion chez nous céder devant l'élément sensibilité ; et c'est ainsi que se multiplient les cas de protection efficace en faveur de nos jeunes coréligionnaires malheureuses.

Bien entendu, il nous a fallu nous mettre au courant des dispositions et des décisions nouvelles prises par les différents Etats sous l'impulsion de Genève ; nous avons fait des enquêtes dans les Ministères, à la Préfecture de Police, à l'Hôtel de Ville, pour savoir quels sont nos droits, nos possibilités d'intervention. Nos devoirs, rien ne nous en trace les limites.

Notre pays n'a pas échappé à la contagion de la crise universelle ; beaucoup de jeunes Françaises ont été l'objet de notre sollicitude. Mais qu'est leur nombre auprès de celui des étrangères, des Polonaises surtout, chassées de leur patrie par une effroyable misère et par les persécutions religieuses, ignorant la langue et les coutumes de la nation qui veut bien les accueillir, mais qui ne peut leur

assurer les moyens de gagner leur vie ! C'est là que nous devons lutter le plus âprement pour les empêcher de tomber au ruisseau. Elles sont guettées par des compatriotes sans scrupules qui leur promettent monts et merveilles, mais qui les vendent comme autrefois on vendait des esclaves. Le chômage rend tout à fait misérable l'existence de ces pauvres enfants. Il est extrêmement difficile de leur procurer du travail alors que tant de Françaises sont sans emploi ; alors que le plus souvent leurs papiers ne sont pas en règle. Que faire, sinon les aider moralement de nos conseils et matériellement dans la mesure de nos moyens ? les attirer auprès de nous ? les reconforter de nos visites répétées, les mettre en rapport avec des compatriotes plus favorisés du sort qui pourraient les employer ? Il y a souvent chez les déshérités une solidarité touchante que nous avons une grande joie à constater ; et nous rencontrons maintes fois, chez d'humbles filles, une délicatesse et une compréhension qui leur permettent de soulager de plus malheureuses qu'elles.

La besogne que nous accomplissons auprès de ces jeunes filles isolées, en danger moral, est pleine d'écueils. Nous ne sommes pas toujours comprises ; on est souvent surpris de ne pas nous voir arriver les mains pleines, de ne pas recevoir l'aumône immédiate qui apaiserait la faim, mais qui n'améliorerait pas la situation de nos protégées. L'un de nos buts, c'est de ne pas créer, ou, s'il existe déjà, de détruire le sens de la mendicité chez nos jeunes filles ; d'exalter leur dignité, de leur faire comprendre qu'elles seront, à force de volonté, de fierté, d'énergie, les artisans de leur indépendance matérielle et morale. Nous voulons qu'elles luttent ; nous les soutenons dans la lutte et nous leur enseignons comment lutter ; nous désirons qu'elles n'aient pas pour le bon combat de meilleurs défenseurs qu'elles-mêmes ; qu'elles soient débitrices d'elles seules quand vient le succès ; qu'elles apprennent à sacrifier au bonheur durable le plaisir éphémère.

Nous avons, dans l'hospitnière maison fondée par notre chère Présidente, la Baronne Edmond de Rothschild, un groupe de jeunes filles à qui nous devons prodiguer tous nos soins pour les arracher au sort affreux qui non seulement menace certaines d'entre elles, mais qui s'était déjà appesanti sur les autres. Orphelines, vaguement hébergées

par une famille indigne qui ne se faisait pas scrupule de les exploiter par des travaux ménagers au-dessus de leur âge et de leurs forces, ces malheureuses petites ont vu des spectacles qui écœureraient de plus endurcis. Grossièrement instruites des réalités de l'existence, elles se considèrent comme sauvées dès qu'elles sont parmi nous. Encore faut-il refréner les instincts mauvais qu'elles ont acquis, faire leur éducation, leur donner le goût du travail régulier et des joies saines.

Comme vous le voyez, la tâche est variée ; nous n'épargnons pas notre peine et nous considérons comme la plus belle des récompenses l'effusion avec laquelle nos protégées viennent nous remercier d'avoir contribué à faire d'elles de braves et honnêtes filles.

Ai-je besoin de vous dire, chères Collaboratrices, que ce n'est pas à votre secrétaire générale, que je suis, que doivent aller les sentiments de gratitude de nos protégées ; c'est à notre admirable directrice Mlle Geisenberger ; c'est à elle que nous devons toutes les initiatives si bienfaisantes. Elle est secondée dans sa tâche par Mlle Bass qui lui est toute dévouée.

Notre Association est vraiment privilégiée. Elle s'est fondée avec Mme Lévy comme directrice et, durant de longues années, elle a rendu les plus grands services. Mme Lévy a été une véritable mère pour toutes ces jeunes filles qui venaient à elle et qu'elle a pu sauver complètement.

Les années, en s'écoulant, ont donné à la question sociale une importance de plus en plus considérable ; et nous avons la profonde satisfaction de constater que, grâce à la compétence de Mlle Geisenberger, notre Association arrivera à des résultats que nous n'avions jamais pu envisager et qui rendront notre Œuvre de plus en plus intéressante et de plus en plus importante.

Cela est si vrai que la Section pour l'unité de la morale du C. N. des Femmes Françaises et l'Union Temporaire contre la Prostitution réglementée et la Traite des Femmes nous ont demandé des enquêtes sur certains sujets proposés par Genève à l'attention des législateurs. Cette tâche a pu être heureusement accomplie et nous avons la satisfaction de voir notre activité appréciée même des non-Juifs et notre nom avantageusement connu de tous.

RAPPORT DES TRAVAUX

par Mademoiselle GEISENBERGER

L'époque troublée que nous traversons fait naître de nouveaux problèmes sociaux qui sollicitent notre attention et nos soins continuels. Nos efforts s'étendent sur un vaste champ d'action et je veux me borner à vous rappeler quelques-uns des cas les plus typiques parmi ceux dont l'Association doit s'occuper.

Lorsque la correction paternelle a été demandée contre des enfants difficiles, ou que des parents défaillants ont manqué à l'auguste tâche qui leur échoit, le Tribunal pour Enfants et Adolescents statue sur le sort de ces coupables ou de ces victimes. Je viens d'employer le mot « coupable » ; c'est un bien grand mot pour l'appliquer à des êtres qui n'ont pas encore l'âge de raison et de discernement. De ces coupables, deux nous ont été confiées depuis un peu plus d'une année. Et bien, j'ai le plaisir de vous dire que pour l'une, une véritable résurrection s'est opérée. La pauvre enfant, dont le père a été déchu de ses droits (vous devinez pour quelle triste cause), portait les tares du milieu dans lequel elle avait été élevée. Les débuts au Boulevard du Temple ont été durs ; rétive, menteuse, paresseuse, hypocrite, elle n'offrait nulle prise à nos tentatives de relèvement. Puis, peu à peu, elle s'est laissée vaincre, son caractère s'est amélioré ; elle a donné des preuves d'attachement, de gratitude. Aujourd'hui, elle est employée chez nous comme bonne à tout faire et donne toute satisfaction.

Les cours d'instruction religieuse que nous faisons suivre à nos jeunes filles, les entretiens que nous avons sans cesse avec elles le choix de leurs occupations et de leurs fréquentations contribuent à élever leur niveau moral et à leur donner le goût du mieux.

La seconde de ces « délinquantes » est une jeune fille de 15 ans dont l'odyssée a été navrante. Vivant avec sa mère et ses deux frères dans une seule chambre d'hôtel, elle avait pris l'habitude de sortir le soir et de fréquenter les dansings. Prise par la Police, lors d'une râfle, elle avait été mise à Fresnes où elle était restée un mois, puis placée à

l'Ecole ménagère. Mme la Baronne de Rothschild l'avait vue et s'était intéressée à elle. Pensionnaire de l'Association, elle a considérablement amélioré un caractère difficile, qu'irrite encore une nervosité quasi malade. Cependant, cette enfant a bon cœur et il y a moyen de faire vibrer en elle une sensibilité encore désordonnée, mais perfectible.

Tirer une enfant de 13 ans de l'unique chambre d'hôtel où elle logeait avec son frère et sa belle-sœur nouvellement mariés ; garder sous notre toit une jeune fille de 15 ans, orpheline, n'ayant pour toute famille qu'un frère très bien intentionné sans doute, mais incapable d'être un bon éducateur ; adopter, moyennant une pension payée par le père, une fillette de 14 ans dont les deux sœurs aînées avaient été poussées à la rue par leur propre mère, voilà ce qui concerne 3 de nos pensionnaires.

La dernière venue a 15 ans. Le père, un Polonais, est venu me dire que sa femme l'avait quittée, emmenant avec elle sa fille Marie. Bien que partageant la chambre et le lit de sa fille, la mère recevait à toute heure la visite d'un individu que son mari accusait d'être son amant. Des enquêtes minutieuses ont été faites et, jugeant que la petite Marie courait de grands risques, j'ai conseillé au père de demander au Tribunal le placement de son enfant. La preuve n'ayant pu être faite que la mère avait failli à ses devoirs envers sa fille, le droit de garde n'a pu lui être retiré, mais conseil a été donné par le Tribunal pour Enfants de nous la confier.

Tout ne se borne pas là. Il paraît que l'amant de la mère est un trafiquant et qu'il est sur le point de partir pour Tunis avec sa maîtresse et deux autres femmes. Munie de ces renseignements, j'ai informé de ce cas de traite l'inspecteur de la brigade mondaine. Il m'a répondu ceci : « Les femmes en question sont majeures ; pourquoi les empêcher de partir ? Les maisons de tolérance étant reconnues d'utilité publique en France, il faut bien les alimenter ». Ayant protesté et fait remarquer que la prostitution est réglementée, mais non reconnue d'utilité publique, j'ai rappelé à cet inspecteur que l'on inflige à la France dans les autres pays la honte d'appeler « système français » le régime de la réglementation et des maisons de tolérance. J'ai obtenu la promesse qu'une démarche serait faite auprès



de la mère et que son passeport lui serait retiré pour être remis à son mari. De plus, le trafiquant serait surveillé et, si ses papiers n'étaient pas en règle, des sanctions seraient prises contre lui.

L'action de l'Association Israélite se fait sentir dans les milieux de population immigrée, mal assimilée, non adaptée à la vie française, où les jeunes filles souffrent d'une condition étriquée et misérable, dans notre beau Paris où elles sont en butte à mille tentations. Les habitations les plus sordides, dans les quartiers classés comme insalubres, abritent une jeunesse vraiment digne de toute notre attention et de tout notre intérêt. Il faut suivre de près, autant que cela nous est possible, ces jeunes filles qui vont à leur atelier ou à leur bureau et que guettent des individus mal intentionnés. Nos visites répétées à leurs familles ont pour but de les mettre en garde contre les pièges qui leur sont tendus. Nous faisons une active propagande pour instruire les parents aussi bien que les enfants. Nous distribuons des brochures éditées par les soins de l'Association ; nous faisons paraître des articles dans les journaux israélites. Nous nous mettons à la disposition de tous ceux qui croient avoir besoin de nos conseils.

Nous avons eu le bonheur de sauver une jeune fille dans des circonstances particulièrement tragiques. Une jeune Polonaise, orpheline, avait été appelée de Varsovie à Lens par sa sœur mariée, qui lui avait promis de l'héberger et de lui trouver un mari. A peine arrivée dans la sordide chambre d'hôtel qui abritait la sœur et le beau-frère, elle eut toutes les peines du monde à échapper aux tentatives dudit beau-frère, aidé par sa femme. Avertie de ces faits, l'Association a fait venir à Paris la jeune fille, après avoir informé la police de Lens des agissements de la sœur, coupable d'avoir livré plusieurs jeunes filles à la prostitution. Quant à notre jeune protégée, nous avons pu la placer à l'Hospice de Rothschild, où elle est employée comme lingère et où l'on est satisfait de son travail. Elle a pour l'Œuvre qui l'a aidée à sortir de l'enfer où elle risquait de tomber une reconnaissance sans bornes.

Dans tous les domaines, il est vrai que l'union fait la force. Pour intensifier nos efforts, nous collaborons étroitement avec les œuvres dont les attributions sont ana-

logues aux nôtres et, si nous leur apportons à l'occasion notre concours, nous en recevons parfois en échange une aide appréciable.

La plaie qu'est pour tant de jeunes filles de l'Europe Orientale le mariage uniquement religieux ne cesse d'attirer notre attention. Bien souvent, de pauvres filles abandonnées avec un ou plusieurs enfants viennent se plaindre et demander un conseil qu'il est trop tard pour leur donner. Nous avons multiplié les avis, nous nous sommes adressées au Rabbinate, à la presse. Hélas, il y aura toujours des jeunes filles crédules, des séducteurs adroits. Nous devons nous borner à atténuer un mal pour lequel il n'y a guère de remède.

Les affaires de traite, compliquées parfois de questions de stupéfiants, ont requis notre intervention. Une mère de 3 enfants (dont un fils de 17 ans), une jeune Polonaise de 23 ans, une fillette de 15 ans ont été emmenées en Espagne par les trafiquants. Les deux premières ont été enfermées dans une maison close de Barcelone (dont par extraordinaire nous avons pu savoir l'adresse : Maison Petit, Aico de Teatro 6) ; elles y sont si malheureuses qu'elles implorent un secours immédiat pour qu'on les fasse sortir de cette prison. Nous avons demandé à la Jewish Association de Londres de réclamer l'intervention de son correspondant à Madrid en leur faveur et avons signalé ces 2 cas au Ministère de l'Intérieur.

Des parents éplorés sont venus nous demander de faire des recherches pour retrouver trois jeunes filles disparues. Il s'agissait de fillettes de 15, 16 et 17 ans. Dans les trois foyers ravagés par le chagrin, les mêmes plaintes, les mêmes révélations m'ont été faites : la jeune fille travaillait, avait fait la rencontre d'un individu qui lui avait fait des promesses, était sortie avec lui malgré les remontrances de sa famille. Puis un soir, elle n'était pas revenue. Les recherches faites dans les Consulats d'Espagne et d'Amérique du Sud n'ont donné aucun résultat. A la Préfecture de Police, même insuccès. Seuls, les parents d'une de ces trois jeunes filles ont reçu une lettre de leur enfant, sans indication d'adresse, la lettre classique écrite sous la dictée de quelqu'un qui craint des recherches et tente d'en arrêter le cours. Nous avons à faire à forte partie ; trafi-

quants et souteneurs ont un quartier général bien organisé dont on connaît la place, mais où ils ne se laissent pas prendre en faute.

Nous avons participé à l'Exposition Coloniale où nous avons obtenu une médaille de bronze. A l'occasion de cette Exposition, nous avons pu fournir un rapport sur la traite dans les Colonies de l'Afrique Occidentale. Le fléau sévit dans toutes les Colonies françaises et nous étudions avec les autres œuvres de protection féminine les moyens de mettre un terme à cette hideuse forme d'esclavage.

Nous avons fait beaucoup, mais nous avons encore beaucoup à faire. Nous faisons appel à tous nos amis, à tous les cœurs généreux que les injustices révoltent et que la souffrance attendrit pour nous aider dans notre lutte, pour nous donner les moyens d'intensifier notre propagande, pour montrer à tous une fois de plus que, quelles que soient les difficultés de l'heure présente, Israël n'a pas manqué à ses traditions de courage, d'honneur et de loyauté.

RAPPORT FINANCIER

par Madame BADER

Exercice 1930 du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

RECETTES

Cotisations	8.654	»	
Dons de Mme de Rothschild	36.000	»	
Dons de divers	7.450	»	
Reçu pour pensions	4.061	50	
Intérêts	1.796	90	
TOTAL	57.962	40	57.962 40

DEPENSES

Appointements	18.569	75	
Nourriture	22.683	30	
Téléphone	1.076	75	
Gaz, électricité	1.423	80	
Chauffage	1.168	60	
Blanchissage	350	40	
Dépenses diverses	9.228	05	
TOTAL	54.500	65	54.500 65

EXCÉDENT DE RECETTES 3.461 75

Il a été payé en plus par *Madame de Rothschild* 5.754 fr. pour loyer.

Exercice 1931 du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

RECETTES

Cotisations	8.759	»	
Dons de Mme de Rotchschild	36.000	»	
Dons de divers	5.000	»	
Reçu pour pensions	3.070	»	
Intérêts	1.120	95	
TOTAL	53.949	95	53.949 95

DEPENSES

Appointments	20.864	»	
Nourriture	25.379	15	
Téléphone	1.066	50	
Gaz, électricité	2.159	»	
Chauffage	1.491	35	
Blanchissage	1.553	10	
Dépenses diverses	7.776	10	
Reprise pour le nouvel appartement	4.000	»	
<hr/>			
TOTAL	64.289	20	64.289 20
EXCÉDENT DE DÉPENSES			10.339 25

Il a été payé en plus par *Madame de Rothschild* 5.754 fr. pour loyer.

3 versements de 300 francs chacun ont été faits à des jeunes filles qui se sont mariées, sur le revenu de la rente 5 % offerte par M^{me} et M. Lowenstein pour cet emploi.

Les disponibilités au 1^{er} janvier étaient les suivantes :

En caisse	3.937	25
En banque	33.058	45
Avance pour le mois en cours	5.000	»
Caisse spéciale rente 5 %	962	50
600 francs de rente 6 %		
300 francs de rente 5 %		

Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, les dépenses augmentent tous les ans par suite d'un travail plus actif. Les jeunes filles que nous avons habituellement, soit comme pensionnaires, soit de passage, en peuvent pas payer ou très peu. Il faut cependant les nourrir, les entretenir, et la vie est chère.

Tous les ans, il y a des cotisations qui font défaut le plus souvent par suite de décès. Pour ne pas laisser diminuer les ressources courantes, il faudrait autant que possible s'occuper d'amener de nouvelles adhésions pour remplacer celles qui disparaissent.

Je fais un pressant appel pour le vestiaire. Tout don sera reçu avec reconnaissance au siège de l'Œuvre, 150 Boulevard de Magenta, notre nouvelle adresse, — ou pris à domicile après avis.

Nous remercions bien vivement Mme la Baronne Edmond de Rothschild pour son aide si précieuse de laquelle nous ne pourrions nous passer.

Nous remercions toutes les personnes qui veulent bien nous aider par leurs cotisations ou par des dons.

Liste des Souscriptions Annuelles

Mmes	Marcel Ach, 50, rue du Ranelagh	100
	Fernand Aron, 76, rue de Picpus	10
	Georges Aron, 5, avenue de Messine	10
	Willy Aron, 8, rue de Tocqueville	10
	Arone, 115 bis, rue de la Tour	100
	Benjamin Ascher, 54, avenue Victor-Hugo	20
	A. Bader, 8, rue Emile-Augier	200
	René Bader, 8, rue Emile-Augier	100
	Salomon Bader, 67, rue de Tocqueville	20
	Th. Bader, 40, avenue Foch	100
	Baer, 141, rue de Longchamp	20
	Bass, 15, rue Perdonnet	10
	Léon Baur, 15, rue Duret	10
	Benveniste, 198, rue de Courcelles	20
	Berlyn, 16, rue de la Pépinière	20
	Alfred Bernheim, 3, rue du Havre, Elbeuf	20
	C. Bernheim, 19, avenue Charles-Floquet	20
	José Bernheim, 57, rue de Clichy	50
	Léon Bernheim, 124, avenue Victor-Hugo	20
	Bernheim, 48, rue du Docteur-Blanche	40
	Paul Bernheim, 9, rue Davioud	20
	André Biltz, 3, rue Anatole-de-la-Forge	15
	Arthur Blad, 94, boulevard Flandrin	20
	Maxime Blad, 49, rue Rochechouart	20
	Albert Bloch, 9, avenue de la Bourdonnais	10
	Henri Bloch, 32, rue Emile-Meunier	10
	J. Bloch, 147, rue Saint-Martin	10
	Jacques Bloch, 6, avenue Malakoff	20
	Raoul Bloch, 10, rue Maspéro	20
	Bloch-Tréfousse, 36, boulevard Emile-Augier	20
	L. Blum, 11, square Moncey	15
	Michel Blum, 1, square Moncey	50
	Willy Blumenthal, 15, rue Richer	50
	E. Boas, 9, avenue Bugeaud	20
	Cerf Bokanowsky, 115, rue de la Pompe	25
	Nathan Bokanowsky, 170, boulevard Haussmann ..	25
	Isidore Braun, 25 bis, rue Decamps	10
	Henri Bruhl, 10, avenue de Messine	50
	Bumsel, 28 faubourg de France, Belfort	25
	Gaston Bumsel, 48, faubourg de France, Belfort ..	50
	Lucien Bumsel, 12 faubourg de Montbéliard, Belfort	25
	Cahen, 6, rue Edmond-About	20
	Albert Cahen, 60, rue Condorcet	10
	Henri Cahen, 10, avenue d'Eylau	25
	Cerf, 4, avenue Hoche	10
	Cholo, 34, boulevard du Temple	15
	Cohen, 2, rue Poncelet	10

Mmes	Cohen Epstein, 127, rue de Longchamp	10
	Debré, 36, avenue d'Eylau	20
	Ernest Dreyfus, 51, avenue Bugeaud	10
	Georges Dreyfus, 179, avenue Victor-Hugo	20
M.	le Grand Rabbin J.-H. Dreyfus, 95, rue Taitbout	10
Mmes	Maurice Dreyfus, 178, rue de Courcelles	20
	René Dreyfus, 81, avenue de Villiers	20
M.	René Gaston Dreyfus, 13, rue Lafayette	100
Mmes	Martin Ehrlich, 53, rue de Prony	20
	Michel Ehrlich, 17, rue Quentin-Bauchart	50
	Nathan Ehrlich, 57, rue de Prony	100
	Moïse Engelmann, 51, rue de Châteaudun	10
	Léopold Enos, 9, place des Terres	20
	Ettinger, 73, rue Notre-Dame-de-Nazareth	20
	Falco, 19, rue Théodore-de-Banville	10
	Max Flersheim, 17, avenue Kléber	20
	Fohlen, 1, rue de la Muette	20
	Fouks, 30, rue de Picardie	10
	Albert Fouks, 1, rue Perrée	30
	Joseph Fouks, 2, rue de Franche-Comté	50
	Paul Fouks, 28, rue de Picardie	10
	Méry Francès, 8, rue des Amandiers	20
	André Bernard Franck, 9, rue Adolphe-Yvon	20
	Bernard Franck, 22, avenue Foch	20
	Bernard Franck, 23, rue des Jeûneurs	20
	Jules Franck, 6, rue Edouard-Detaille	20
	René Frankel, Saint-Aubin-les-Elbeuf	10
	Friedmann, 31, rue Octave-Feuillet	100
	Charles Fuchs, 3, square de Tocqueville	10
Mme	Garfunkel, 6, rue de Copenhague	20
M.	Pierre Geisenberger, Alexandrie	150
Mmes	Gerson, 15, rue Greuze	10
	Eugène Gimpel, 2, rue de Sontay	10
Mlle	Eugène Gimpel, 2, rue de Sontay	10
Mmes	A. Goldstein, 150, rue de la Roquette	10
	Gompers, Villa Gompers, Monaco	100
	Gustave Goudchaux, 27, avenue de la Grande-Armée	25
	Grauer, 30, avenue Bugeaud	50
	Grumberg, 71, avenue Victor-Hugo	10
	Paul Grumberg, 77, rue Boissière	20
	Maurice Guggenheim, 9, rue Le Tasse	20
	Sylvain Guggenheim, 9, rue Le Tasse	10
	Gustave Gumpel, 3, quai Voltaire	50
	Simon Guttmann, 55, avenue Foch	100
	Gabriel Haas, 9, rue Alfred-de-Vigny	20
	Paul Haas, 24, rue du Mail	20
	Roger Haas, 58, rue des Vignes	20
	Halimboung, 10, boulevard Poissonnière	10
	Jules Halphen, 4, avenue Malakoff	10
	Hatzfeld, 5, avenue de Villiers	20
	Alphonse Hauser, 20, rue Fortuny	10
	Georges Hauser, 8, rue Freycinet	10
	Lionel Hauser, 18, avenue de l'Observatoire	10

Mmes	Hazan, 24, rue Charles-Baudelaire	50
	Jacob Hecker, 89, avenue Henri-Martin	10
	Max Heilbronn, 127, rue de la Faisanderie	100
	Helbronner, 1, rue de la Muette	100
	Hendlé, 41, route de Montesson, Le Vésinet	20
	Herzog, 3, rue Anatole-de-la-Forge	10
	Ernest Herzog, 3, rue de Magenta, Elbeuf	10
	René Heymann, 179, avenue Victor-Hugo	20
	Hirsch, 50, avenue Victor-Hugo	10
	Joseph Hirsch, 1, rue de Castiglione	20
	Hostater, 19, rue Margueritte	100
	Louis Ignace, 3, rue du Président-Wilson	20
	Ernest Iklé, 15, boulevard Poissonnière	50
	Edmond Isidor, 50, avenue Victor-Hugo, Rueil	20
	Jacoby, 15, boulevard Poissonnière	20
M.	Janin, Château de Boisy, Pouilly-les-Nonains	50
Mmes	Alfred Jaudel, 148, boulevard Malsherbes	20
	Armand Jaudel, 21, avenue Kléber	150
	Julien Jaudel, 9, rue Alfred-de-Vigny	30
	De Jouvenel, 284, boulevard Saint-Germain	20
	De Jouvenel, 6, rue Férou	50
	Judcovici, 264, faubourg Saint-Antoine	20
	Léopold Kahn, 17, avenue du Président-Wilson	20
	Victor Klotz, 9, rue de Tilsitt	20
Mlle	Renée Landau, 4, rue de Franche-Comté	20
Mmes	Lang-Welhoff, 133, rue Michel-Ange	12
	Lazard, 19, avenue Mac-Mahon	10
Mmes	Armand Lehmann, 17, rue du Colonel-Moll	10
	Henri Lehmann, 2, avenue du Colonel-Bonnet	50
	Isidore Lehmann, 10, avenue Alphand	200
	Lenoir, 15, rue de Bondy	20
	Mercenthal, 4, avenue Bugeaud	20
M.	Emile Leven, 26, rue Vavin	20
Mmes	Gustave Lévy, 11, rue Vignon	10
	Achille Lévy, 90 <i>bis</i> , avenue Henri-Martin	20
	Arthur Lévy, 52, rue Saint-Georges	5
	B. G. Lévy, 90, rue de Courcelles	200
	Bernard Lévy, 88, avenue de Malakoff	100
	Bernard Lévy Souza, 116, rue La Boétie	10
	Charles Lévy, 11, avenue d'Eylau	12
	Daniel Lévy, 11, rue Cernuschi	10
	Ernest Lévy, 12, square Laborde	20
	Lévy Godchot, 101, boulevard Malsherbes	20
	Henri Michel Lévy, 78, avenue Malakoff	20
	Hermann Lévy, 3, rue Octave-Feuillet	20
	Isidore Lévy, 17, rue de Lancry	20
M.	le Grand Rabbin Israël Lévy, 54, rue La Bruyère ..	10
Mmes	J. Lévy, 2, rue des Poissonniers	10
	Joseph Lévy, 19, avenue de la République	20
	Julien Lévy-Kiefe, 105, rue de la Pompe	20
	Lucien Lévy Jungmann, 25, rue Franklin	25
	Maurice Lévy, 17, boulevard Jules-Sandeau	200
	Raphaël Lévy-Hermanos, 81, avenue Victor-Hugo ..	20

Mmes	Lévy-Strauss, 6, avenue Malakoff	20
	Jules Lindauer, 42, faubourg du Temple	10
	Lindon, 45, avenue Hoche	20
	Charles Lion-Caen, 13, rue Soufflot	10
	Eugène Lion, 3, square de Tocqueville	20
	Lowensohn, 40, boulevard Emile-Augier	50
	Lowenstein, 94, boulevard Flandrin	300
Mlle	Maillard, 86, rue Monge	20
Mmes	Mamelsdorf, 26, rue Montaigne	200
	André Marchand, 3, avenue Alphand	10
	E. Masse, 22, boulevard Flandrin	10
	Mathias, 30, rue Gambetta, Poitiers	20
	Georges Merzbach, 43, avenue Foch	20
	Moïse Metzger, 63 bis, rue Damrémont	10
	Meyer, 1, boulevard du Temple	20
	Adolphe Meyer, 8, rue de Tocqueville	50
	Fernand Meyer, 60, avenue de la Bourdonnais	50
	Georges Meyer, 19, boulevard Beauséjour	50
	Louis Meyer, 32, rue Charles-Laffitte, Neuilly	10
	Raoul Meyer, 34, avenue Raphaël	100
	Roger Meyer, 7, rue Georges-Berger	50
	Achille Michel, 28, rue Saint-Georges	20
	Vve A. Midlarski, 13, rue Froissart	10
	Georges Midlarski, 87, boulevard Beaumarchais	10
Mlle	Mordot, 31, rue Louis-Blanc	10
Mmes	Mosséri, 98, boulevard Malesherbes	100
	Ernest Nathan, 1, rue Moncey	100
	Arnold Netter, 104, boulevard Saint-Germain	10
	Ney, 47, rue Copernic	10
	Nordon, 15, rue de la Faïencerie, Epinal	20
	Alphonse Ochs, 164, rue de Courcelles	10
	Ostier, 185, rue de la Pompe	20
	Ottoensooser, 40, avenue Foch	10
	Pam, 60, avenue Foch	20
M.	Pinchewski, 3, rue Perrée	25
Mmes	Pohl, 4, rue d'Hauteville	20
	Polack Aîné, 65, avenue Victor-Hugo	20
	Polako, 4, rue Alfred-Dehodencq	20
	Porgès, 69, rue de Rome	10
	Arnold Reichenbach, 53, avenue Montaigne	10
	Rodolphe Rein, 5, rue Malakoff	100
	Rewzin, 48, rue des Francs-Bourgeois	10
	Léon Rheims, 101, avenue Mozart	15
	René Rheims, 21, boulevard Flandrin	50
	Roger Rheims, 21, boulevard Flandrin	50
	Rimmer, 8, rue Pierre-Chausson	60
	Riss, 26, avenue du Chemin-de-Fer, Vitry-sur-Seine	25
	Rodrigues Ely, 2, boulevard Henri-IV	10
	Gaston Roos, 7 ter, rue Péligot, Enghien	20
	Rosenstock, 4, rue Dante	40
	Rubin, 23, rue Keller	25
Mlle	Denise Sachs, 14, rue Chasseloup-Laubat	10
Mme	Alexis Salomon, 16, rue du Louvre	10

Mme	Salomon, 12 bis, boulevard de Port-Royal	20
Mlle	Olga Salomon, 12 bis, boulevard de Port-Royal	10
Mmes	Sauerbach, 71, avenue Victor-Hugo	20
	N. Savelski, 5, avenue du Trône	10
	M. Savelski, 5 avenue du Trône	10
	Schachter, 53, rue Basfroi	10
	Lucien Schrameck, 20, boulevard Emile-Augier	20
	Henri Schull, 32, rue Singer	20
	Schull, 152, boulevard Haussmann	20
	Schwab, 55, boulevard des Batignolles	20
M.	le Grand-Rabbin Sèches, 13, rue de Tilsitt, Lyon	10
Mmes	Jacques Sée, 38, avenue du Président-Wilson	20
	Seiligmann, 65, avenue Henri-Martin	100
	Simon Séligmann, 29, boulevard Jules-Sandeau	10
	André Simon, 126, boulevard Raspail	15
	Eugène Simon, 3, avenue Foch	300
	Marie Simon, 15, rue de l'Hospice, Elbeuf	20
	Paul Simon, 2, avenue Camoens	20
	Solo-Lebovici, 23, avenue Mac-Mahon	100
	R. Soujée, 150, rue de la Roquette	10
	Sriber, 12, rue Jules-Claretie	10
	Steindecker, 78, avenue Malakoff	50
	Henri Stettiner, 18, avenue Matignon	20
	Max Sussmann, 96, rue de Miromesnil	20
	Louis Taub, 66, avenue d'Iéna	25
	Léon Tédesco, 53, rue de Longchamp	10
	Ullmann, 60, rue de Dogneville, Epinal	50
	Hermance Ullmann, 22, rue Beaujon	20
	Joseph Ullmann, 41, Square Lemartine	20
	J. Untermann, 9, rue de Châteaudun	20
	Gustave Velhoff, 132, rue Lafayette	20
	Léon Welhoff, 2, rue Meissonier	10
	Vilmers, 76, rue Spontini	20
	Vinter, 66, avenue d'Iéna	15
	Visner, 39, rue Pergolèse	10
	Wassermann, 17, rue de Phalsbourg	30
	Anselme Weil, 101, rue Saint-Lazare	10
	Henri Weil, 36, rue de Cléry	25
	Jules Weil, 4, rue de Stockholm	30
	Paul Weil, 12, rue Henner	20
	Robert Weil, 19, rue de Cléry	20
	Weil jeune, 19, rue de Cléry	25
	Weil Mantoux, 28, rue de Châteaudun	20
	Weil, 1, rue du Château-d'Eau	10
	Edouard Weinstein, 13, rue de Sévigné	30
	J. Weinstein, 25, rue Octave-Feuillet	20
	Georges Weinstein, 19, rue Alexandre-Dumas	30
	Albert Worms, 52, rue de la Bienfaisance	50
	José Worms, 52, boulevard Emile-Augier	10
	Worms, 15 bis, rue Théophile-Gautier	20
	Zadoc-Kahn, 9, rue Arsène-Houssaye	200
	De Zanten, 90, faubourg Poissonnière	10
	Zélikowski, 6, rue Pasteur	10



M. Eugène Zivy, 56, rue Meslay	40
Mmes Henri Zivy, 203, rue Lafayette	20
Zondervau, 21, rue du Colonel-Moll	10

Dons reçus en 1930.

Mmes la Baronne Edmond de Rothschild.....	36000
Th. Bader, 40, avenue Foch.....	1000
A. Bader, 8, rue Emile-Augier.....	500
L. Floersheim, 14, rue Portalis.....	100
M. Charles Guggenheim, 39, avenue Victor-Hugo.....	100
Jewish Colonization Association.....	2500
Mlle Marguerite Lévy, 41, rue Saint-Ferdinand.....	50
Mme Nordon, 15, rue de la Faïencerie, Epinal	100
Mlle Pardo, 23, avenue Duquesne, 1 napperon vendu ...	400
Mme Seiligmann, 65, avenue Henri-Martin	2000
M. Louis Schmoll, 155, rue de la Pompe	200
Mme Ullmann, 60, rue de Dogneville, Epinal	500

Dons reçus en 1931.

Mmes la Baronne Edmond de Rothschild	36000
A. Bader, 8, rue Emile-Augier	500
MM. Charles Guggenheim, 39, avenue Victor-Hugo	100
Pierre Geisenberger, Alexandrie	200
Mme Helbronner, pour l'Union temporaire	50
Jewish Colonization Association	2500
Mme Ullmann, 60, rue de Dogneville	200

Pour participation aux frais du nouvel appartement :

Mmes Arone, 115 bis, rue de la Tour	100
Bader, 8, rue Emile-Augier	200
Geisenberger, 150, boulevard de Magenta	100
Grauer, 30, avenue Bugeaud	100
Helbronner, 1, rue de la Muette	100
Armand Jaudel, 21, avenue Kléber	50
Isidore Lehmann, 10, avenue Alphant	100
Maurice Lévy, 17, boulevard Jules-Sandeau	100
Mamelsdorf, 26, rue Montaigne	200
Seiligmann, 65, avenue Henri-Martin	200
Eugène Simon, 3, avenue Foch	100
Zadoc-Kahn, 9, rue Arsène-Houssaye	100

Différents dons se montant à la somme de 5.385 francs, dont ci-dessous le détail, nous ont été versés particulièrement pour être distribués à des jeunes filles sans travail ou à des familles nécessiteuses, soit en argent, soit en nature.

Mmes Arone	50	Mmes Maurice Lévy ...	650
Gaston Bach	100	Lévy-Kiefe	100
A. Bader	1300	Liber	20
René Bader	200	Mamelsdorf	900
Bass	40	Masse	50
Grauer	100	Rein	50
Sam Guggenheim	100	Rimmer	20
Helbronner	285	Rosenstock	50
Hendlé	50	Eugène Simon ..	200
Edg. Hirtz	100	Solo-Lebovici ...	50
Hostater	300	Ullmann	300
Isidore Lehmann	50	Ed. Weinstein ..	20
Georges Leven ..	100	Zadoc-Kahn	200

Nous avons reçu pour la fondation d'un foyer les sommes suivantes. Elles se montent ensemble à 84.077 francs, ce qui, naturellement, est insuffisant. La crise étant survenue, les dons ont cessé et nous avons dû ajourner notre projet, en espérant, pour le plus tôt possible, des temps meilleurs.

M.	Behrendt, 11, rue du Maréchal-Maunoury	25000
Mme	la Baronne Edouard de Rothschild, 2, rue Saint-Florentin	25000
M.	David Weil, 6, rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine	10000
Mmes	Mamelsdorf, 26, rue Montaigne	5000
	Eugène Simon, 3, avenue Foch	5000
	Merzbach, 68, rue de la Chaussée-d'Antin	2000
	A. Bader, 8, rue Emile-Augier	1000
	Henri Bruhl, 10, avenue de Messine	1000
	Goldet, 26, rue Dumont-d'Urville	1000
	Isidore Lehmann, 10, avenue Alphand	1000
	Simon Lehmann, 186, avenue Victor-Hugo	1000
	Maurice Lévy, 17, boulevard Jules-Sandeau	1000
	Seiligmann, 65, avenue Henri-Martin	1000
	Zadoc-Kahn, 9, rue Arsène-Houssaye	1000
	Arone, 115 bis, rue de la Tour	500
	Suzanne Epstein, 97, boulevard de Magenta	500
	Benoît Loeb, 22, avenue Raphaël	500
MM.	Myrtille Loeb, 6, rue Deguerry	500
	Olchansky, 16, rue de Lubeck	500
Mmes	Rodolphe Rein, 5, rue Malakoff	500
	Grauer, 30, avenue Bugeaud	200
	Helbronner, 1, rue de la Muette	200
	Ullmann, 60, rue de Dogneville, Epinal	200
	Schlesinger, 640, Sutton Street, S. Francisco	127
MM.	le D ^r Jacobson, 14, avenue de l'Observatoire	100
	Schindler, 187, rue du Temple	100
Mmes	Edouard Weinstein, 13, rue de Sévigné	100
	Wisner, 4, rue de l'Amiral-Courbet	30
	Lang-Welhoff, 133, rue Michel-Ange	20

Dons en nature.

- Mme la Baronne Edmond de Rothschild : *Draps, torchons, serviettes de table et de toilette, tabliers blancs et bleus, tissus, chocolat, confitures, légumes secs, jeux et bibelots.*
- Mme Eugène Simon : *Chocolat, couvertures, insignes et brochures de la Ligue de Bonté.*
- Mme Helbronner : *Vêtements, linge, brochures et livres.*
- Mme Mamelsdorf : *6 paires de draps neufs.*
- Mme Arnold Reichenbach : *Armoire, buffets de cuisine, tables, chaises, fauteuils, malles, etc.*
- Mme Louis Rosenau : *Phonographe et disques.*
- Mme Armand Jaudel : *1 douzaine de couverts de table.*
- Mme Raymond Kahn-Jaudel : *1 douzaine de couverts de table.*
- Mme Edouard Weinstein : *Chaussures et vêtements.*
- Mme Wisner : *Couverture, linge et vêtements.*
- Mme Maurice Lévy : *Vêtements.*
- Mme Bader : *Linge, vêtements, grands et petits rideaux.*
- Mme Ullmann : *Chemises de nuit, de jour, combinaisons.*
- Mlle Geisenberger : *Vêtements, linge, chaussures, chocolat.*
-

AVIS

L'Association Israélite pour la protection de la Jeune Fille étant reconnue d'utilité publique a qualité pour recueillir les legs testamentaires d'après la formule suivante :

Je donne et lègue à l'Association Israélite pour la protection de la Jeune Fille, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 150, boulevard de Magenta, la somme de :

nette de tous droits, en vue de favoriser son développement et de subvenir aux charges qui lui incombent.

Date et signature :